

HONNEURS ET RÉCOMPENSES DE SCOUTS CANADA – APERÇU

Les membres de Scouts Canada peuvent mériter un certain nombre d'honneurs et récompenses en reconnaissance d'acte de bravoure, de courage et pour service rendu au scoutisme. Vous trouverez ci-dessous quelques définitions, une revue des différents types d'honneurs et de récompenses et des renseignements de base sur la procédure de demande. De plus nous vous recommandons de lire le « Guide des honneurs et récompenses de Scouts Canada » que vous trouverez également sur le Web, c'est une excellente ressource pour vous aider à identifier les membres qui méritent une reconnaissance et pour vous aider à remplir le formulaire de demande que vous pouvez télécharger à partir de notre site Web www.scouts.ca.

DÉFINITIONS

Honneur – Deux types d'honneur sont décernés selon les différents actes :

1. Reconnaissance d'un comportement exemplaire et courageux, bravoure, conduite méritoire ou service exceptionnel au scoutisme.
2. Récompense pour longs états de service soulignant le service long, loyal et efficace au scoutisme.

Décoration – Un ornement métallique représentant un honneur ou une récompense pour longs états de service, porté par les récipiendaires lors de fonctions officielles.

Barrette – Un insigne ajouté à un honneur antérieur en reconnaissance d'un acte additionnel de bravoure, conduite méritoire ou de service. La barrette prend deux formes :

1. Bravoure et conduite méritoire : barrette de métal ajoutée au ruban de la récompense originale.
2. Service : ruban de couleur différente remplaçant le ruban original de la récompense initiale.

Certificat – Un document officiel attestant un honneur.

Emblème – Un insigne métallique ou en tissu identifiant un honneur. Habituellement cousu sur l'uniforme et porté de façon régulière.

HONNEURS ET RÉCOMPENSES

La décoration Jack Cornwell (décernée pour comportement exemplaire et courage).

Notre historique : John Travers Cornwell, âgé de 16 ans, servait comme « Boy de 1^{re} classe » à bord du H.M.S. Chester lors de la bataille de Jutland en 1916. Blessé mortellement au début du combat, il resta à son poste attendant les ordres jusqu'à la fin du combat, entouré de morts et de blessés. Transféré au Grimsby Hospital, il mourut quelques jours plus tard. La croix de Victoria lui fut remise à titre posthume. Jack avait été scout à Londres en Angleterre.

Pour commémorer sa mémoire, la décoration Jack Cornwell (anciennement *Cornwell Scout Badge*) a été instituée.

Admissibles – Les jeunes membres inscrits dans toute section de programme de Scouts Canada.

Conditions

- a. Le candidat doit être expressément recommandé pour la prééminence de son comportement exemplaire, de

son dévouement au devoir et pour des actes précis de courage physique

Ou doit avoir enduré de grandes souffrances de manière héroïque

- b. Le candidat doit de plus être l'objet d'un rapport positif de l'animateur qui le nomme ainsi que d'une autre personne responsable et indépendante certifiant que ce dernier fait preuve d'initiative, de zèle et d'efforts, d'obéissance et de discipline, de loyauté, d'assiduité, et affiche une tenue digne et impeccable.

Récompense pour vaillance (décernée pour force morale)

Admissibles – Membres jeunes et adultes de Scouts Canada qui, malgré des difficultés physiques ou intellectuelles face à leur engagement, ont apporté une contribution importante au scoutisme.

Récompenses pour acte de bravoure (en ordre croissant)

1. Certificat pour acte de bravoure (pour bravoure comportant un risque léger et digne d'éloges)
2. La croix de bronze (pour acte de bravoure comportant un risque modéré)
3. Barrette à la croix de bronze (pour un acte additionnel et similaire de bravoure)
4. La croix d'argent (pour acte de bravoure comportant un risque élevé)
5. Barrette à la croix d'argent (pour un acte additionnel et similaire de bravoure)
6. La croix d'or (pour acte de bravoure avec héroïsme et comportant un risque très élevé)
7. Barrette à la croix d'or (pour un acte additionnel et similaire de bravoure)

Admissibles – Membres de toute section de Scouts Canada et membres adultes occupant un poste ou une fonction au sein de Scouts Canada. Les sections sont également admissibles dans le cas d'actes accomplis par l'ensemble ou un par certain nombre de ses membres.

Récompenses pour conduite méritoire (en ordre croissant)

1. Certificat pour conduite méritoire (pour conduite méritoire digne d'éloges, mais ne justifiant pas une médaille ou une barrette).
2. La médaille pour conduite méritoire (pour conduite méritoire exceptionnelle qui n'implique pas d'héroïsme ou de perte de vie).
3. Barrette à la médaille pour conduite méritoire (pour nouvelle conduite méritoire et acte similaire de bravoure).

Admissibles – Membres de toute section de Scouts Canada et membres adultes occupant un poste ou une fonction au sein de Scouts Canada.

Récompenses pour service exceptionnel au scoutisme

Au niveau du conseil (dans l'ordre qu'elles sont habituellement décernées)

1. Certificat d'éloge (pour service au scoutisme digne d'éloges).
2. La médaille pour bon service (pour bon service rendu au scoutisme)
3. La médaille de mérite (pour service exceptionnel au scoutisme).
4. Barrette à la médaille de mérite (pour service exceptionnel additionnel au scoutisme, qui en soi justifierait une médaille de mérite)

Au niveau national (dans l'ordre qu'elles sont habituellement décernées)

1. Le gland d'argent (pour service éminent rendu au scoutisme).
2. Barrette au gland d'argent (pour service éminent additionnel rendu au scoutisme et qui en soi justifierait la remise du gland d'argent).
3. Le loup d'argent (pour service au scoutisme d'une valeur exceptionnelle, habituellement d'importance nationale).

La feuille d'érable d'argent (pour service au scoutisme de plus de 25 ans au sein de la direction et décernée à la retraite)

Pour service international

- Le renard d'argent (pour service au scoutisme d'une valeur hautement exceptionnelle habituellement de niveau international par des personnes qui ne sont PAS membres de Scouts Canada, mais qui sont associés à l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout).

Admissibles - Pour le renard d'argent et la feuille d'érable d'argent tel qu'indiqué ci-dessus. Pour les autres récompenses de scoutisme pour service exceptionnel, tout membre adulte bénévole occupant un poste ou une fonction au sein de Scouts Canada.

Pour service long, loyal et efficace

Le service long, loyal et efficace au scoutisme est reconnu par la remise d'une médaille ou épinglette de service. Les conseils gèrent ces récompenses au nom de Scouts Canada :

1. Épinglette cinq ans de service (pour cinq ans de service loyal et efficace rendu au scoutisme)
2. La médaille pour longs états de service (pour dix ans de service loyal et efficace au scoutisme)
3. Épinglette pour longs états de service (pour chaque cinq ans additionnels de service loyal et efficace au scoutisme).

Admissibles – Membres adultes occupant un poste ou une fonction au sein de Scouts Canada. Les années de service à titre d'animateur en stage sont prises en compte.

Le service à titre d'animateur dans un autre pays reconnu par l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) ou à titre d'animatrice avec une association des guides reconnue par l'Association mondiale des guides et des éclaireuses (AMGE), peut être réclaté seulement après un engagement de trois ans avec Scouts Canada.

Procédure de demande pour un honneur

Tout membre de Scouts Canada peut faire une demande pour un honneur en tout temps, au nom de tout autre membre. Le formulaire approprié doit être rempli et soumis par l'entremise du bureau local du conseil. Différents formulaires peuvent être téléchargés à partir du site Web (ou sont disponibles à votre bureau local de conseil). Les formulaires sont en fonction de l'honneur demandé :

1. Décoration Jack Cornwell
2. Récompense pour vaillance
3. Acte de bravoure
4. Conduite méritoire
5. Service exceptionnel au scoutisme
6. Récompense pour long service

Dans les cas d'une récompense pour bravoure ou conduite méritoire, si l'intervalle entre l'action et la demande de reconnaissance est de plus de six mois, une note explicative doit accompagner le formulaire de demande.

Un acte de bravoure accompli par une personne non membre et un membre de Scouts Canada peut être porté à l'attention de la *Royal Humane Association*, de la *Carnegie Hero Fund Commission* et, dans le cas d'un membre des Guides du Canada, aux Guides du Canada.

Une fois que le demandeur a soumis une requête, cette requête est examinée par le comité des honneurs et récompenses du conseil et par le comité national des honneurs et récompenses, si approprié. À l'occasion, une recommandation peut être modifiée par l'un ou l'autre des comités. Dans ce cas, des consultations ont lieu jusqu'à ce qu'une entente ait lieu.

Veillez noter que la procédure est longue à cause des divers niveaux de consultations, spécialement lorsque la recommandation est modifiée.

Annonces

Lorsque le comité des honneurs et récompenses confirme l'octroi d'une récompense ou d'un honneur, le conseil concerné est avisé. Les arrangements nécessaires pour informer le récipiendaire et aviser les médias locaux sont alors pris.

Les arrangements pour la présentation sont pris aux niveaux appropriés et les récipiendaires en sont avisés.